

Société de Commissaires aux Comptes

FORT ET ASSOCIES

32 Rue de la République – 62000 ARRAS

Société à Responsabilité Limitée
de Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Douai

FONDATION DES HOSPICES CIVILS DE LYON

**3 quai des Célestins
69002 LYON**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2021

FORT Pierre-Emmanuel
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes inscrit
I.E.S.E.G.
D.E.S.S. de Gestion Comptable et Financière –PARIS II
Maîtrise es-sciences économiques – PARIS II

FORT François-Xavier
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes inscrit

D.U. Droit de l'Entreprise – PARIS II

FONDATION HOSPICES CIVILS DE LYON
3 quai des Célestins
69000 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation des Hospices Civils de Lyon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par votre bureau sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous portons à votre connaissance :

- La note « Règles et Méthodes comptables » en pages 7 et suivantes de l'annexe qui précise les principes appliqués pour l'établissement des présents comptes annuels.
- Ainsi que la note « Le compte d'emploi des ressources » en page 19 de l'annexe précisant la méthode retenue pour l'établissement du compte d'emploi des ressources.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la Fondation décrites dans l'annexe concernant notamment :

- Le traitement des legs
- L'évaluation des engagements hors bilan
- L'évaluation des fonds dédiés et des projets « à payer » sur la base des éléments disponibles à ce jour et des délibérations du conseil d'administration de votre Fondation,
- L'établissement du compte de résultat par origine et par destination et du compte d'emploi des ressources
- Et, le traitement comptable des placements.

Nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

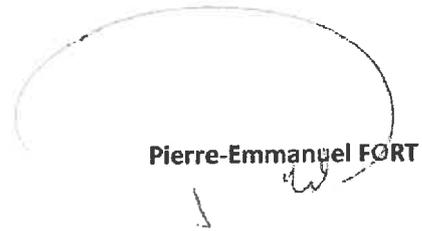
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ARRAS, le 25 mai 2022

L'un des associés



Pierre-Emmanuel FORT

SARL FORT ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de DOUAI

Bilan

ACTIF	Exercice 31/12/21			Exercice 31/12/20
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	13 928	403	13 524	-
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	13 928	403	13 524	-
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	322 520	-	322 520	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	322 520	-	322 520	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	-	-	-	-
Autres				
ACTIF IMMOBILISE (I)	336 448	403	336 044	-
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	-	-	-	-
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	239 437		239 437	210 260
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement	1 500 000	-	1 500 000	1 500 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4 354 316		4 354 316	3 764 985
Charges constatées d'avance	7 233		7 233	6 088
ACTIF CIRCULANT (II)	6 100 986	-	6 100 986	5 481 334
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	6 437 433	403	6 437 030	5 481 334

Bilan

PASSIF	Exercice 31/12/21	Exercice 31/12/20
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 500 000	1 500 000
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	-	-
Report à nouveau	697 409	497 363
Excédent ou déficit de l'exercice	97 506	400 046
Situation nette (sous total)	2 494 915	2 397 409
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	2 494 915	2 397 409
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	322 520	
Fonds dédiés	1 176 315	648 128
Total II	1 498 835	648 128
PROVISIONS		
Provisions pour risques	-	
Provisions pour charges		
Total III	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	72 813	79 170
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	49 945	43 896
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 320 522	2 312 731
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	2 443 280	2 435 797
Ecarts de conversion Passif (V)	-	-
TOTAL DU PASSIF (I + II + III + III bis + IV + V)	6 437 030	5 481 334


Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/21	Exercice 31/12/20
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Colisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	-	-
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	401 800	310 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 188 579	3 546 239
Mécénats	576 095	426 358
Legs, donations et assurances-vie	689 968	65 193
Contributions financières	125 000	-
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 676	-
Utilisations des fonds dédiés	306 702	362 827
Autres produits	2	2
Total I	3 289 822	4 710 618
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	-
Variation de stock	-	-
Autres achats et charges externes	213 190	194 460
Aides financières	1 597 786	3 361 011
Impôts, taxes et versements assimilés	877	3 655
Salaires et traitements	168 361	153 259
Charges sociales	69 701	65 430
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	403	-
Dotations aux provisions		
Report en fonds dédiés	1 157 409	533 703
Autres charges	4	4
Total II	3 207 732	4 311 523
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	82 090	399 095

A

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/21	Exercice 31/12/20
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	1 924	1 431
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total III	1 924	1 431
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total IV	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 924	1 431
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	84 014	400 526
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	15 724	1 200
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Total V	15 724	1 200
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 232	1 680
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Total VI	2 232	1 680
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	13 492	480
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-
Total des produits (I + III + V)	3 307 470	4 713 249
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	3 209 964	4 313 203
EXCEDENT OU DEFICIT	97 506	400 046
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	10 000	13 200
Prestations en nature	-	-
Bénévolat	-	-
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	-	-
Mises à disposition gratuite de biens	10 000	13 200
Prestations en nature	-	-
Personnel bénévole	-	-
TOTAL		

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDATION HCL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 6 437 030 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 97 506 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/05/2022 par les dirigeants de la fondation.

Présentation de l'association

La Fondation Hospices Civils de Lyon a pour but de promouvoir, de soutenir et de réaliser toutes actions en matière de santé publique, en faveur des patients pris en charge par les établissements de santé des Hospices Civils de Lyon ou en lien avec leurs équipes.

Dans ce cadre, la Fondation a pour vocation d'agir selon les trois axes prioritaires suivants :

- Améliorer l'accueil et le confort à l'hôpital,
- Accélérer les projets de recherche et l'innovation en santé,
- Accompagner les malades et leurs proches au-delà des traitements.

Les moyens d'action de la Fondation consistent en :

- Collecter, par tous moyens et auprès de tous partenaires, les fonds privés nécessaires à la mise en œuvre d'actions entrant dans l'objet de la Fondation, notamment par voie d'appel public à la générosité,
- Organiser et soutenir toutes manifestations et campagnes d'information, toutes publications d'articles et d'ouvrages et animer un site internet destinés à l'information du public et des professionnels de la santé,
- Financer, acquérir, gérer et mettre à disposition des biens mobiliers et immobiliers qui contribuent à la réalisation de son objet,
- Promouvoir, soutenir et participer à des initiatives et actions portées par des organismes privés ou publics en relation avec l'objet de la Fondation.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général et plus spécifiquement au règlement n°2018-06 modifié par le règlement n°2020-08 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Fonds Dédiés

La collecte des ressources est utilisée par le Conseil d'Administration lors du vote de soutien à des missions sociales. Ces montants votés sont alors inscrits dans un compte 419100 de "projets à verser" qui apparait en autres dettes pour un montant de 2 210 522 € au 31/12/2021.

La partie des ressources affectées par les donateurs qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, est inscrite en charges sous la rubrique « Reports en fonds dédiés sur ressources issues de la générosité publique », en contrepartie d'un compte de passif « Fonds dédiés sur dons ou legs affectés ». Au 31/12/2021 les fonds dédiés de la Fondation HCL sont de 1 176 315 € et se décomposent de la manière suivante :

- Axe confort : 890 €,
- Axe Accompagnement : 24 638 €,
- Axe recherche : 15 912 €,
- Projets : 1 076 201 €,
- Legs : 58 673.38 €.

L'utilisation ultérieure de ces ressources sera inscrite en produit des exercices futurs en « Utilisations des fonds dédiés sur ressources issues de la générosité publique » par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

La partie des ressources provenant de legs ou de donations constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ». Au 31/12/2021, les fonds reportés la Fondation sont de 322 520 €. Ces sommes seront rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie le compte « Utilisations de fonds reportés ».

Traitement des legs, donations et assurances-vie

Les libéralités font l'objet d'un suivi comptable individualisé pendant toute la durée de leur réalisation. Il peut s'agir de donations, de donations simples, de donations temporaires d'usufruit, d'assurances-vie ou de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier).

A compter du 1er janvier 2021, le règlement ANC n°2018-06 apporte des changements notables dans les schémas comptables et faits générateurs associés aux différents événements des libéralités.

Les assurances-vie dont l'entité est bénéficiaire sont comptabilisées en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'entité.

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

Les biens reçus par legs, donations ou assurance-vie sont comptabilisés en engagements reçus, pour leur valeur estimée, entre la date à laquelle l'entité a été informée et la date de la comptabilisation à l'actif des biens concernés.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Dans le cadre de la gestion de trésorerie de la Fondation et notamment de sa dotation initiale, des contrats de capitalisation ont été souscrits, pour un montant global de 1.5 millions d'euros. Ces contrats présentent une moins-value latente globale de 77 K€ au 31/12/2021. Toutefois, le capital étant garanti à échéance aucune dépréciation n'a été comptabilisée à la clôture.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de la Fondation.

Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes,
- des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état,
- des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Elles sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité,
- l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

La fondation a reçu au titre de l'exercice un don en nature valorisé pour un montant de 10 000 € correspondant à 12 504 Sur-lunettes de protection lunk incolores.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		13 928		13 928
Immobilisations incorporelles		13 928		13 928
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers		322 520		322 520
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		322 520		322 520
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE		336 448		336 448

La Fondation a reçu un leg immobilier situé à Lyon 8^{ème} d'une valeur de 322 520 €.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		403		403
Immobilisations incorporelles		403		403
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE		403		403

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 246 670 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	239 437	239 437	
Charges constatées d'avance	7 233	7 233	
Total	246 670	246 670	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Le poste "autres" s'établit à 239 437 € et est principalement composé de produits à recevoir pour 215 000 € dont:

- 5 000 € en lien avec une convention de mécénat signée avec la mutuelle verte le 19 juin 2019 pour le projet exosquelette. L'objectif de cette convention étant le financement de la formation et de l'aménagement d'une chambre pour 10 000 € dont 5 000 € ne seront versés que lors du début des travaux. Il est prévu une condition résolutoire sur les 5 000 € restant, si les travaux n'ont toujours pas débuté dans 3 ans,
- 60 000 € en lien avec la convention de mécénat signée avec le CIC Lyonnaise de banque en date du 28 février 2020. Le mécène s'était engagé à verser à la Fondation la somme de 120 000 € en 4 versements de 30 000 € annuels dont 30 000 € versés en 2020 et 2021. L'objectif de ce financement est de permettre la réalisation d'un projet porté par le Professeur Tristan-ferry, « Phages et phagothérapie : des virus pour traiter les infections bactériennes résistantes aux antibiotiques », sur l'Hôpital de la Croix Rousse,
- 15 000 € en lien avec la convention de mécénat signée avec le Crédit Mutuel en date du 6 décembre 2021. Le mécène s'est engagé à verser à la Fondation la somme de 30 000 € en 2 versements de 15 000 €. La première tranche a été versée sur l'exercice 2021 et la seconde devrait être versée au plus tard le 28/02/2022. L'objectif de ce financement est de permettre l'installation d'un jardin thérapeutique au Pavillon Médical du Centre Hospitalier Lyon Sud,
- 50 000 € en lien avec la convention de mécénat signée avec Apicil Prévoyance en date du 27 avril 2021. Le mécène s'est engagé à verser à la Fondation la somme de 100 000 €. Le premier versement a été effectué en 2021 puis le second sera effectué sur appel de fonds de la Fondation en 2022. L'objectif de ce financement est de soutenir un projet de recherche par une équipe de l'hôpital de la Croix-Rousse sur une approche innovante qu'est la phagothérapie à Lyon,
- 30 000 € en lien avec la convention de mécénat signée avec MTRL en date du 6 décembre 2021. Le mécène s'est engagé à verser à la Fondation la somme de 30 000 €. Aucun versement n'a été effectué au titre de 2021. L'objectif de ce financement est de permettre l'installation d'un jardin thérapeutique au Pavillon Médical du Centre Hospitalier Lyon Sud,
- 15 000 € en lien avec la convention de mécénat signée avec la Caisse d'épargne Rhône Alpes en date du 8 juin 2021. Le mécène s'est engagé à verser à la Fondation la somme de 15 000 € en vue de la réalisation du projet « Un city stade à l'hôpital » HFME. Le déblocage sera effectué sur appel de fonds de la Fondation,
- 15 000 € en lien avec la convention de mécénat signée avec la Caisse d'épargne Rhône Alpes en date du 8 juin 2021. Le mécène s'est engagé à verser à la Fondation la somme de 15 000 € en vue d'aménager un espace modulaire de simulation du lieu de vie pour les patients porteurs de handicap et leur entourage à l'hôpital Henry Gabrielle pour favoriser leur autonomie et le retour au domicile. Le déblocage sera effectué sur appel de fonds de la Fondation,
- 15 000 € en lien avec la convention de mécénat signée avec la Caisse d'épargne Rhône Alpes en date du 23 novembre 2021. Le mécène s'est engagé à verser à la Fondation la somme de 15 000 € afin de financer la mise en place de séjours de rééducation intensive selon la méthode HABIT-ILE (Hand Arm Bimanual Intensive Therapy Including Lower Extremities) pour les enfants souffrants de paralysie cérébrale (PC). Le déblocage sera effectué sur appel de fonds de la Fondation,
- 10 000 € en lien avec la convention de mécénat signée avec la société Paredes en date du 15 décembre 2021. Le mécène s'est engagé à verser à la Fondation la somme de 10 000 € afin de participer au financement du nid de déconnexion pour le personnel soignant à déployer sur le site de l'Hôpital Edouard Herriot. Le déblocage sera effectué en 2022.

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou Consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	1 500 000							1 500 000
Fonds propres avec droit de reprise	-							-
Ecarts de réévaluation	-							-
Réserves								
Report à nouveau	497 363			400 046	188 631			897 409
Excédent ou déficit de l'exercice	400 046	400 046	188 631	97 506			49 160	97 506
Situation nette	2 397 409	400 046	188 631	497 552	188 631		49 160	2 494 915
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	2 397 409	400 046	188 631	497 552	188 631		49 160	2 494 915

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 443 280 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 813	72 813		
Dettes fiscales et sociales	49 945	49 945		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 210 522	2 210 522		
Produits constatés d'avance	110 000	110 000		
Total	2 443 280	2 443 280		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Au 31 décembre 2021 la Fondation présente également un passif de 2 210 522 € qui correspond au montant restant à verser sur des projets votés par le conseil d'administration.

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	1 792
Honoraires np	17 934
Dettes provis. pr congés à payer	26 718
Charges sociales s/congés à payer	13 818
Formation continue cap	877
Total	61 139

Comptes de régularisation*Charges constatées d'avance*

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Assurance	931		
Loyers	4 546		
Fundraiser	198		
Parution - France edition	1 558		
Total	7 233		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Convention Mécénat	110 000		
Total	110 000		

Les produits constatés d'avance concerne les conventions de mécénat pluriannuelle de :

- la CIC pour 60 000 €,
- et d'Apicil prévoyance pour 50 000 €.

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Honoraire de certification des comptes : 4 680 euros

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation			91 800		310 000	401 800
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						401 800

La Fondation s'est vue attribuée, au cours de l'exercice,

- une subvention de fonctionnement des HCL de 310 000 euros,
- une subvention de la métropole de Lyon de 91 800 €.

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Donations

Détail des legs, donations et assurances-vie

PRODUITS		Montants
Montant perçu au titre d'assurances vie		367 448
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9		470 933
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		
SOLDE DE LA RUBRIQUE		470 933
CHARGES		Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		322 520
SOLDE DE LA RUBRIQUE		322 520

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Ressources liées à la générosité du public							
Projets Généraux	526 294	811 915	262 009			1 076 204	17 618
Projets Recherche	43 521	15 912	43 521			15 912	
Projets Accompagnement	18 467	6 171				24 638	
Projets Confort	1 172	890	1 172			890	
Legs	58 673					58 673	
Fonds reportés	0	322 520				322 520	
TOTAL	648 127	1 157 409	306 702			1 498 835	17 618

Engagements hors bilan

La Fondation a reçu par testament en date du 19/01/2021 un leg de 1 000 000 €. La comptabilisation de ce leg sera effectuée à la réception de l'acte de délivrance.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 31/12/21		Exercice 31/12/20	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	1 188 579	1 188 579	3 546 239	3 546 239
- Legs, donations et assurances-vie	689 968	689 968	65 193	65 193
- Mécénat	576 095	576 095	426 358	426 358
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	125 000	125 000	-	-
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	19 326		2 633	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	401 800		310 000	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-		-	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	306 702	306 702	362 827	362 827
TOTAL	3 307 470	2 886 344	4 713 249	4 400 615
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	1 597 786	1 597 786	3 434 147	3 434 147
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	180 309	180 309	244 134	244 134
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	274 056		101 218	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	403		-	
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 157 409	1 157 409	533 703	533 703
TOTAL	3 209 964	2 935 505	4 313 203	4 211 984
EXCEDENT OU DEFICIT	97 506	-49 160	400 046	188 631

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 31/12/21		Exercice 31/12/20	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature	10 000	10 000	13 200	13 200
Dons en nature	-	-	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	10 000	10 000	-	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	10 000	10 000	13 200	13 200
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	10 000	10 000	13 200	13 200

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 31/12/21	Exercice 31/12/20	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 31/12/21	Exercice 31/12/20
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	1 507 780	3 434 147	1 - RESSOURCES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	2 579 643	4 037 789
1.1 Réalisées en France			1.1 Contributions sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	1 507 780	3 434 147	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	-	-	- Dons manuels	1 188 979	3 546 230
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-	- Legs, donations et assurances-vie	690 968	55 103
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	- Mécénats	379 095	429 358
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	125 000	-
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	180 309	244 134			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	180 309	244 134			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	-			
TOTAL DES EMPLOIS	1 778 089	3 678 282	TOTAL DES RESSOURCES	2 679 643	4 037 789
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 157 409	533 703	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	306 702	362 827
EXCEDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	188 631	DEFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-49 160	-
TOTAL	2 935 505	4 490 616	TOTAL	2 935 505	4 490 616
			RESSOURCES REPORTEES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	188 631	-
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-49 160	188 631
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-	-
			RESSOURCES REPORTEES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	130 471	188 631

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 31/12/21	Exercice 31/12/20		Exercice 31/12/21	Exercice 31/12/20
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
Réalisées en France	10 000,00	13 200	Bénévolat	-	-
Réalisées à l'étranger	-	-	Prestations en nature	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature	10 000,00	13 200,00
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	10 000	13 200	TOTAL	10 000	13 200

FONDS DEDIES LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	Exercice 31/12/21	Exercice 31/12/20
FONDS DEDIES LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	602 126	477 252
(-) Utilisation	302 702	362 827
(+) Report	1 157 409	533 703
FONDS DEDIES LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	1 438 835	658 128

Le Compte Emploi Ressources

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) a été établi conformément est établi selon le règlement ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 30 décembre 2018.

A l'exception des informations précisant les ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées non utilisées, les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le compte de résultat par origine et destination défini à l'article 432-2.

L'établissement du CER suit les mêmes principes comptables que ceux retenus pour l'élaboration des comptes annuels.

Affectation des ressources aux emplois, spécialement des ressources collectées auprès du public :

Les méthodologies retenues concernant l'affectation des seules ressources collectées auprès du public par type d'emplois au 31 décembre 2021 sont les suivantes :

- Les ressources sur lesquelles la Fondation a liberté d'affectation sont identifiées,
- En leur sein, la part des ressources issues de la générosité du public (dons, legs et autres libéralités) et des autres produits accessoires d'exploitation (ventes objets, etc...) est identifiée,
- Des frais de gestion sont, au cas par cas, prélevés sur les collectes affectées et non affectées issues de la générosité du public.

Le conseil d'administration de la Fondation maintient en 2021 la démarche appliquée en 2019. Cette dernière prévoit d'appliquer une retenue de 10% sur l'ensemble des collectes au titre des frais de gestion, de communication et d'accompagnement exposés par la Fondation au titre des projets directement concernés par ces mêmes collectes.

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public (hors fonds dédiés) estimé en 2020 était égal au solde des fonds propres au 31-12-2019 retranché de la dotation initiale sous déduction des ressources non liées à la générosité publique. Le solde estimé, alors, en début d'exercice, étant négatif, a été remonté pour une valeur nulle.

Définition des missions sociales :

Les missions sociales de la Fondation Hospices Civiles de Lyon sont fixées par les statuts : "La Fondation Hospices Civils de Lyon a pour but de promouvoir, de soutenir et de réaliser toutes actions en matière de santé publique, en faveur des patients pris en charge par les établissements de santé des Hospices Civils de Lyon ou en lien avec leurs équipes. Dans ce cadre, la Fondation a pour vocation d'agir selon les trois axes prioritaires suivants:

- Améliorer l'accueil et le confort des patients à l'hôpital,
- Favoriser le développement de la recherche et de l'innovation en santé,
- Accompagner les malades et leurs proches, y compris sur les conséquences de la maladie."

Toutes les missions sociales de la Fondation sont réalisées en France et sans intermédiaire.

Affectations des frais communs aux Missions Sociales, aux Frais de collectes et aux Frais de structure :

Les emplois ont été affectés selon la méthode du coût direct. Les dépenses non imputables directement sont ventilées en fonction de clés de répartition définies par la direction de la fondation, selon le type de dépenses.

Modèle économique :

Le modèle économique de la Fondation repose exclusivement sur la perception des dons, libéralités ou legs qui sont ensuite utilisés pour le financement de projets présentés par des structures tierces.